



ZONES ARIDES ET SEMI-ARIDES

Généralités

1. La zone aride des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) constitue un environnement naturel à faible productivité dont le principal facteur limitant la production biologique en général est le manque d'eau. Si l'on arrive à surmonter ce facteur limitant – du point de vue technique et économique – celles-ci peuvent devenir relativement productives. Cela dit, des modes de production intensive nécessiteront une gestion rigoureuse de ces régions sujettes aux phénomènes de salinisation, d'alcalinisation, d'engorgement et d'érosion éolienne et hydrique. Les parasites tels que les criquets pèlerins, les sauterelles et les pucerons représentent un fléau pour la production agricole, en particulier si le projet amenuise l'importance de la lutte naturelle antiparasitaire durant la saison sèche.
2. La dégradation de ces zones, la pauvreté et la famine dont ses habitants sont victimes, conjuguées à de fréquents problèmes économiques, physiques et de santé, montrent combien il est difficile de mettre au point des modes d'exploitation appropriés et sont la preuve qu'il faut recourir à des actions concertées. Pourtant et en dépit de tout, les zones arides ont, au cours des siècles, montré une extraordinaire capacité de résilience et donné lieu à de grandes civilisations humaines, mais aussi, malheureusement, une ineffable misère humaine. Les observations récentes suggèrent que l'accroissement de la population et des besoins en nourriture, en énergie et en eau risquent d'être plus dans les régions plus productives que dans celles sujettes à une aridité extrême.
3. vu la nécessité de parer aux famines récurrentes, aux besoins en énergies électriques et domestiques, en transport, en pâturage dans ces zones, la



BOAD investit dans des projets de zones arides tout en considérant les conséquences des coûts (opportunité) économiques qu'implique la solution de ne rien faire.

Principes, procédures et directives de la Banque

4. Bien qu'il n'existe pas de politique ni de procédure opérationnelles de la BOAD portant sur les projets pouvant être entrepris dans la zone aride de l'UEMOA, les mesures qui se rapportent à bien de nombre de secteurs, tels l'agriculture, la foresterie, l'élevage, l'énergie, le déplacement et la réinstallation de populations en dépendent. Les diverses politiques et directives¹ qui régissent les projets d'un secteur influenceront sur toute intervention dans la zone aride et devraient être mises en œuvre dans un cadre général plutôt que dans le contexte limité d'un secteur en particulier.

Pertinence par rapport aux investissements de la BOAD

5. Au cours des dernières années, la BOAD a réalisé et évalué un certain nombre de projets pour la préservation des ressources et l'amélioration de la productivité agricole dans les zones arides.
6. Les deux aspects suivants se sont révélés d'une importance fondamentale lorsqu'il s'agit d'investissements dans des zones arides :
 - o plus grande place accordée aux répercussions humaines et écologiques des projets particuliers;
 - o intégration des problèmes d'environnement dans la politique économique à tous les niveaux.

¹ Elles ont été préparées sur la base des documents similaires des institutions internationales notamment le Groupe de la Banque mondiale et le Groupe de la Banque africaine de développement.



7. Une grande diversité de projets peut avoir une influence sur les zones arides notamment :
- des projets qui agissent sur la productivité des modes d'irrigation employés sur ces zones, des projets de lutte contre les inondations, de développement de l'agriculture et de l'énergie, de conservation de l'eau et des sols et de gestion des forêts et de l'élevage;
 - des projets qui ont un effet indirect en procédant à la réinstallation de population ou en construisant des routes ou de hauts barrages;
 - l'influence des politiques au niveau macro-économique (tarification, subvention, fiscalité et statuts d'occupation des sols).

Lignes directrices pour les évaluations des impacts sur l'environnement et le milieu social

8. Les lignes directrices relatives à la gestion des zones arides montrent les limites qu'imposent les politiques sectorielles et macro-économiques au caractère durable de chaque projet en particulier. Les interventions ponctuelles restent éphémères tant que les questions se rapportant aux mesures d'incitation qui peuvent entraîner la dégradation de l'environnement (p. ex. politique des prix sur des ressources telles que le charbon de bois, politique sur les modes économes de consommation) n'ont pas été réglées.
9. Les lignes directrices en question portent sur trois aspects de l'évaluation environnementale et sociale: un aperçu des objectifs du développement; les indicateurs clés qu'il convient d'étudier lors de l'examen d'un projet; et un aperçu des principales questions de politique que soulève le projet. Les paragraphes suivants présentent un aperçu des principales questions.

Objectifs généraux d'intervention



10. Les projets en cours et éventuels devraient faire l'objet d'une évaluation qui, grâce à la participation active des bénéficiaires, déterminera s'ils apportent une amélioration au bien-être physique, social et culturel des populations. Cette approche suppose que l'on ait une vision du long terme où les ressources seraient judicieusement exploitées et conservées pour les générations futures.

11. Les questions d'environnement, d'équité et d'efficacité économique doivent être prises en considération lorsqu'il s'agit de concevoir d'autres possibilités d'actions. C'est pourquoi celles-ci devraient reposer sur des principes économiques, humains, techniques et scientifiques solides. Ces activités, une fois réalisées, devraient pouvoir alors se développer d'elles-mêmes et en ayant peu de recours à une aide extérieure ou à des subventions que ne justifierait pas la rentabilité du projet. Cette entreprise devrait s'accomplir sans que la base des ressources physiques qui la rend possible ne soit exagérément dégradée.

Adéquation aux systèmes socio-économiques établis

12. Il est important de faire appel au savoir traditionnel et de renforcer l'identité culturelle des communautés. Le projet se doit de découvrir et de favoriser le bien-être et l'identité culturelle des populations autochtones.

13. Le projet devra également être compatible avec les systèmes nationaux et locaux de gestion des ressources naturelles en vigueur. Si l'analyse socio-économique montre que ces systèmes de gestion sont dans une période de transition, il faudra que d'importants moyens de suivi et d'évaluation fassent partie intégrante des activités pour atténuer les effets susceptibles de porter atteinte aux communautés et aux ressources naturelles. Pour de grands projets, il y aurait lieu d'entreprendre un travail de recherche à long



terme. La conception d'un programme de suivi devrait se définir par rapport aux conclusions d'une telle recherche ou s'inspirer des leçons tirées d'un projet pilote.

Gestion de la capacité de régénération des ressources naturelles

14. Les écosystèmes des zones arides étant naturellement dynamiques, leur productivité se modifiera quel que soit le projet. Ce qui importe, c'est de s'assurer que la terre pourra retrouver sa productivité initiale, peu importe le mode d'exploitation. Il se peut, néanmoins, que des études à court terme (1 à 3 ans) ou à long terme (5 à 30 ans) révèlent une dégradation à cet égard. Les résultats obtenus par les premières devraient être pris en compte dans la planification du projet, en particulier s'il s'agit de zones à hauts risques. Quant aux secondes, elles devraient sous-tendre des projets de réinstallation de populations et d'investissements à long terme. Les interventions durables doivent s'inscrire dans une perspective à long terme (15 ans) et développer les incitations qui soient adaptées aux bénéficiaires.

Indicateurs opérationnels dans la conception et de l'examen d'un projet

15. Les objectifs devraient reposer sur une approche non sectorielle. Les options possibles en ce qui concerne la région et le projet lui-même requièrent que le choix des indicateurs clés et des analyses doivent rester souples. Cela dit, il n'en reste pas moins essentiel de définir l'importance relative de chaque indicateur. Une approche systémique s'est révélée être efficace à cet égard. Les techniques d'évaluation rurale peuvent également permettre de sélectionner une méthode qui reflétera au mieux les préoccupations des bénéficiaires. Les lignes directrices concernant la gestion des terres arides offrent un ensemble d'indicateurs (et de sous-ensembles) à prendre en compte au début du cycle du projet :

- climat



- développement de la population
- santé et nutrition
- énergie
- facteurs économiques
- accès à la terre, aux biens et aux services
- état du milieu naturel
- systèmes de production et niveau du risque
- gestion du bétail/élevage
- moyens techniques adoptés

Mesures de redressement et politique d'intervention

16. La sélection des indicateurs clés qui serviront à analyser les contraintes ou les possibilités devrait correspondre aux objectifs du projet. L'élaboration de stratégies et de mesures d'atténuation pour atteindre ces objectifs devrait suivre. La mise en place d'une seule stratégie étant impossible, vu la complexité des problèmes et étant donné la variété des emplacements et des projets, il faut déterminer des principes généraux pouvant s'appliquer à sa conception et à l'examen des projets. Les aspects suivants devraient être abordés :

- Agriculture non irriguée et culture de décrue
 - o Collecte et conservation de l'eau
 - o Techniques de fertilisation des sols
 - o Consolidation des dunes
- Agriculture irriguée au goutte à goutte avec des pompes à économie d'énergie
- Gestion des pâturages et association pastorale
- Foresterie et agroforesterie
- Énergie
- Questions institutionnelles
 - o Rôle du gouvernement central



- Réformes institutionnelles
- Participation locale
- Régime foncier
- Tarification et subventions
- Migration et revenus hors de l'exploitation
- Infrastructure
- Inventaire des ressources naturelles, systèmes d'information géographique et suivi
- Services de protection de la faune et de la flore
- Femmes et développement